

# La lettre de l'arboriculture

**SFA**  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'ARBORICULTURE

juillet  
août  
2020

n°95



**Deux nouveaux  
INSECTES RAVAGEURS**

**L'arbre à  
dauphins**

**LA PRATIQUE  
DE L'ÉLAGAGE**  
sortir de la catastrophe

**Les chênes  
DE LOCAMARIA-BERRIEN**

**LES ARBRES  
AU SERVICE**  
des chauves-souris



Association loi 1901  
Chemin du Mas – 26780  
Châteauneuf-du-Rhône  
www.sfa-asso.fr  
secretariat@sfa-asso.fr

#### Conseil d'administration

Président : Laurent Pierron  
Trésorier : Yann Jéga  
Secrétaire : Gérard Ferret

#### Administrateurs

Florent Breugnot, Damien Champain,  
Bertrand Champion, Dominique Champonnier,  
Julien Claptien, Yann Coulange, Etienne Desruenne,  
Louis Dubreuil, Gérard Ferret, Valentin Hello,  
Vincent Jeanne, Yann Jéga, Jean-François Le Guil,  
Christian Leclerc, Laurent Pierron, Sylvain Pillet,  
Baptiste Poirier, Stéphane Rat

#### Rédactrice en chef

Yaël Haddad

#### Comité de rédaction

Corinne Bourgery, Édith Mühlberger,  
Aurélie Derckel, Paul Verhelst,  
Jean-Jacques Segalen, Philippe Coulon,  
Jérôme Beuruelle, Dominique Champonnier

**Éditeur** Société française d'arboriculture

**Directeur de publication** Laurent Pierron

#### Imprimeur

SFA – Chemin du Mas  
26780 Châteauneuf-du-Rhône

#### Mise en page

Florence Dhuy

#### Photo de couverture

Yannick Morhan, Les chênes  
de Locmaria-Berrien (29)

#### Dépot légal : À parution

ISSN : 1957-6641

## Société française d'arboriculture

### Espaces de rencontres et d'échanges entre les acteurs de l'arboriculture ornementale

Adhérer à la SFA c'est :

- Appartenir à un réseau d'acteurs de toute la filière arboriculture ornementale
- Être informé de la vie de la filière
- Contribuer au progrès de la filière

Une organisation collégiale fédératrice

- Institutionnels, collectivités territoriales
- Entreprises, prestataires de service
- Concepteurs, experts, gestionnaires
- Enseignants, chercheurs, vulgarisateurs
- Praticiens, fournisseurs
- Amateurs

Vos correspondants régionaux, administrateurs de la SFA

#### Région Île-de-France

Stéphane Rat : s.rat@elagage-hevea.com

Florent Breugnot : florent.breugnot@aucoeur-delarbre.fr

#### Région Nord-Est

Étienne Desruenne : etiennedesruenne@me.com

Julien Claptien : julien.claptien@wanadoo.fr

#### Région Centre Ouest

Yann Coulange : yanncoulange@yahoo.fr

Damien Champain : denez.champain@hotmail.fr

#### Région Sud-Est

Baptiste Poirier : lamainalarbre@gmail.com

Jean-François Le Guil : jf.leguil@drome.cci.fr

#### Région Sud-Ouest

Sylvain Pillet : sylvainpillet@yahoo.fr

Bertrand Champion : larboristerie@outlook.fr

# ÉDITO

Le 2 juin 2020, le jour d'après.

Ce jour officialise la fin du confinement. Après deux mois et demi de danse médiatique autour de ce qu'il faut faire ou ne pas faire ou même de ce qu'il serait préférable de faire, au choix, le tout mijotant dans un maelström digne des plus grands philosophes de comptoir.

Ça y est. Chacun(e) peut revenir à sa vie d'avant. Son quotidien. Celui que nous désignons, avec une certaine tendresse, par notre normalité.

Tout le monde attendait avec impatience ce jour, pour revenir à son normal, pour avoir le droit de redevenir un homme libre, pour avoir le droit de profiter de « l'anormalité » ou de sa normalité. Mettons-nous d'accord sur le terme « normal ». C'est un ensemble de comportements, de faits qui est collectivement approuvé par un groupe. C'est une norme, une de plus.

Il aura suffi d'une seule journée pour occulter tant de choses. Les actions « bonne conscience » comme les applaudissements aux soignants. Il a suffi d'une unique journée pour rebasculer dans l'incivilité de l'être civilisé et ses préoccupations primaires. Qui brandit le drapeau citoyen quand il est question de ses droits et qui le range bien vite quand il est question de ses devoirs. Le paroxysme du citoyen qui se révolte contre ses propres besoins de consommateurs.

Il a suffi d'une simple journée pour constater que seul l'interdit nous limite dans nos délires égocentriques, et pour ça nous sommes tous égaux, quel que soit le pays où nous vivons.

C'est aussi le retour des *merdias* de toutes sortes

qui se repaissent de cet afflux de désinformations mettant en exergue toutes sortes d'extrémismes. De l'homme aux arbres, ces extrémistes sont heureux, ils font à nouveau la Une et quel meilleur moyen pour leur donner du pouvoir que de parler d'eux.

Existe-t-il réellement une solution à ce retour brutal à la vie d'avant ? Sortirons-nous de ce conditionnement ? Supprimer le positif de toutes situations est le meilleur moyen de générer un climat anxigène où tout un chacun sera retranché dans des actes violents de défense. Recroquevillé, le dos au mur, craignant l'autre comme il lui tendait la main le jour d'avant.

Il y avait pourtant une part de choses agréables pendant cette période. Ce n'était pas facile certes, mais le mieux c'était quand ? Quand nous faisons preuve d'un semblant d'entraide dans la difficulté ? Ou lorsque nous basculons dans l'individualité oisive dès que la situation redevient facile ? Avant, pendant ou maintenant ?

Bon retour dans l'anormal.

*Laurent Pierron, président bénévole*

## → Dates de remise des articles pour les prochaines Lettres

LETRE 96, SEPTEMBRE OCTOBRE 2020

**17 août**

LETRE 97, JUILLET AOÛT 2020

**25 septembre**

## SOMMAIRE

**Le saviez-vous ? 2**

**Publications 3**

**Auxiliaires et ravageurs 5**

**Botanique 8**

**Tribune technique 11**

**Vie associative 19**

**Les adhérents communiquent 22**

**Nos partenaires 23**

## Le palmarès des « villes vertes » en France

Mis en œuvre depuis 2014 par l'association des responsables de parcs et jardins des collectivités territoriales HORTIS et l'UNEP (syndicat des entreprises du paysage), l'Observatoire des villes vertes est un outil d'analyse de la place et de l'évolution des espaces verts dans les 50 plus grandes villes de France. Il permet de suivre les changements de pratiques, d'analyser les tendances et de mettre en évidence les initiatives locales.

Selon les 25 indicateurs retenus (surfaces EV, budgets dédiés, initiatives en faveur de la biodiversité, etc.), le dernier classement place Angers et Nantes en première et seconde position. En troisième, Metz se distingue pour ses actions exemplaires en faveur du végétal et de la biodiversité. Se distinguent aussi Lyon en tête pour la biodiversité, Caen pour l'aménagement du nouveau quartier des rives de l'Orne, Marseille pour sa grande ambition en matière de végétalisation de ses espaces publics (au même titre que Nice et Angers) et Vitry-sur-Seine pour l'application du « zérophyto ». De nouveaux indicateurs sont progressivement pris en compte, comme par exemple la part croissante des villes délivrant « des permis de végétaliser » aux habitants. Cette donnée démontre que la démocratie participative et donc l'implication des citoyens sont croissantes en matière de végétalisation des villes. Pour ceux qui aiment quantifier les patrimoines arborés, les trois villes de tête sont Dijon, Paris et Lyon avec respectivement 134 000, 98 000 et 83 000 arbres d'alignement.

Plus de détails sur [www.observatoirevillesvertes.fr](http://www.observatoirevillesvertes.fr)

D'après Nicolas Louis in Matériel et Paysages n° 154 de mars 2020

## Confusion sexuelle contre la processionnaire du pin

▼ Tir Phéro-Ball



Une nouvelle méthode de biocontrôle consiste à projeter des microbilles contenant des phéromones sexuelles dans les arbres à protéger. Le produit Pine T Pro Ball de la société M2i Life Sciences est déjà commercialisé en France depuis trois ans sous ce nom et sous Phéro-Ball Pin par la société Nufarm qui utilise le brevet de fabrication de M2i.

Cette solution de biocontrôle consiste à saturer les récepteurs des papillons mâles en phéromones. Ils deviennent ainsi incapables de localiser et de féconder les femelles. Ils meurent dans les 48 heures et le tout entraîne une réduction drastique de la population larvaire. Le produit Pine T Pro Ball s'applique de façon originale pour diffuser des phéromones sexuelles en suspen-

## La forêt tropicale de Bornéo sur écoute 24h/24

Le doctorant en sciences de la vie et mathématiques à l'Imperial College de Londres, Sarab Sethi, a conçu le SAFE Project. Ce système de surveillance (11 capteurs alimentés par énergie solaire) permet d'analyser depuis plus de 2 ans et en continu les sons de la forêt tropicale à partir d'un algorithme d'intelligence artificielle. « L'analyse des sons enregistrés permet de quantifier les évolutions dans le temps de la qualité des habitats » explique le scientifique. Il est même possible d'identifier en temps réel les sons inhabituels, tels ceux d'armes à feu ou de tronçonneuses. De quoi localiser rapidement toute activité illégale... Cette recherche est entre autres financée par le World Wildlife Fund (WWF).

D'après Le Monde du 01/04/2020

### Des hommes qui aiment les plantes. Histoires de savants du monde végétal

Stefano Mancuso, éditions

Klincksieck, 2016

### L'intelligence des plantes

Stefano Mancuso avec

Alessandra Viola, édition Albin

Michel 2018

### La révolution des plantes. Comment les plantes ont déjà inventé notre avenir

Stefano Mancuso éditions Albin

Michel, 2019

Lecture commentée  
des ouvrages de Stefano Mancuso  
par François Freydet, adhérent Sud-Ouest

« J'ai eu la chance d'assister à une conférence de Stefano Mancuso. C'était en 2019 au colloque organisé par l'association espagnole d'arboriculture (AEA) à Madrid où je faisais une intervention en tant que représentant de la ville de Toulouse. C'était un peu comme un show : salle pleine, attention portée au maximum, présentation dynamique soutenue par un montage animé, entrecoupé de petits films, ovation nourrie à la fin. Et pour cause, Stefano Mancuso éclaire ce qui reste encore inaperçu, cherche là où peu de chercheurs tournent leur regard. Il dirige le laboratoire international de neurobiologie végétale basé en Italie et s'inscrit dans la lignée des botanistes amoureux et inspirés par les plantes, reconnaissant en elles une forme de vie aux innombrables qualités. Il a écrit plusieurs livres de vulgarisation, accessibles à un large public ».

Dans *Des hommes qui aiment les plantes. Histoires de savants du monde végétal* (éditions Klincksieck, 2016), il rend hommage aux botanistes qui depuis des siècles ont été fascinés par les plantes, les ont étudiées et en ont révélé les spécificités et les capacités. Nombreuses sont les découvertes qui



sont restées enfouies, délaissées car à l'encontre de la pensée scientifique dominante et dominée par le modèle animal. Une des facettes du discours de Stefano Mancuso est de proclamer la différence entre les plantes et les animaux, de décrire les modèles différents, mais non opposés, d'organisation biologique de ces deux grands groupes d'organismes vivants. Et de dénoncer le mépris dont sont l'objet les plantes, parce que peu mobiles, parce qu'apparemment passives, parce que différentes de nous. Il rejoint en cela des thèses déjà développées par Francis Hallé dans son livre *Éloge de la plante*. Il enrichit ces thèses d'arguments supplémentaires, ce qui permet au lecteur de mieux appréhender l'altérité fondamentale des plantes et de leur reconnaître une intelligence. C'est d'ailleurs le titre d'un



▲ Zelkova carpiniifolia Jardin Botanique, Madrid

▼ Jeune arbre, Madrid



FRANÇOIS FREYDET

## Quelques titres de chapitres de La révolution des plantes

Comment les plantes ont déjà inventé notre avenir : Des mémoires sans cerveau ; L'art sublime de l'imitation ; Vivre sans eau douce ; Démocraties vertes. Quelques titres de chapitres de L'intelligence des plantes : Toute plante est un réseau Internet vivant ; Le sommeil des plantes ; Les extraterrestres sont parmi nous, ou l'intelligence végétale comme modèle de compréhension des intelligences extraterrestres.

autre ouvrage de Stefano Mancuso, *L'intelligence des plantes* écrit avec Alessandra Viola, (édition Albin Michel 2018). L'auteur y passe en revue les cinq sens qui nous sont propres et les « végétalise » ; il les interprète du point de vue des plantes. Et il décrit aussi d'autres sens qui nous sont inconnus mais qui font des plantes des organismes sensibles, adaptées, en relations intimes avec le sol et l'air, avec les autres plantes et les autres êtres vivants... Les plantes voient, les plantes touchent, les plantes ressentent la gravité et le vent, elles sentent et elles perçoivent l'humidité, les sons, les éléments nutritifs, les éléments toxiques...

Dans son dernier ouvrage *La révolution des plantes. Comment les plantes ont déjà inventé notre avenir* (éditions Albin Michel, 2019), l'auteur développe de nouvelles idées essentiellement basées sur ce dont sont capables les plantes et qui pourraient nous inspirer en de nombreux domaines. Par exemple, l'apport ou plutôt l'assistance indispensable des plantes pour le bon fonctionnement des missions

spatiales : outre la fabrication d'oxygène, la consommation du gaz carbonique et les productions diverses (fruits, feuilles, bois, fibres...), les plantes sont un très puissant moyen de régulation du stress et donc, un facteur prépondérant pour l'équilibre psychologique des équipes de spationautes.

Un autre exemple est inspiré par l'intelligence des plantes. Chez ces dernières, pas de cerveau, pas d'organes centralisés, mais une répartition des fonctions vitales sur l'ensemble de l'organisme. Cette organisation est une adaptation à l'immobilité et à la prédation par les herbivores. Si une partie de la plante disparaît, cette dernière ne meurt pas pour autant. Cette organisation et cette dispersion des sens et des fonctions à la surface (des feuilles, des axes et des racines) est associée à des modes d'échanges des signaux et des messages qui restent encore à découvrir, mais qui permettent l'action coordonnée des racines et des branches via l'activation et la régulation des points de croissance, les méristèmes. L'auteur décrit ainsi le comportement des racines comme celui d'un essaim d'abeilles ou d'un banc de poissons : un ensemble d'éléments distincts mais réagissant globalement. Quand on regarde n'importe quelle de nos organisations : commune, état, service et aussi une association telle que la SFA, qu'observe-t-on ? Une organisation centralisée exactement à l'image d'un organisme animal. Nous reproduisons ce que nous observons. Et pourtant des modes d'organisation d'intelligence collective, basés sur la participation équitable de chaque individu et un processus de décision à la majorité ont fait leurs preuves. L'intelligence du groupe est supérieure à l'intelligence du plus intelligent de ses membres.

Voilà de quoi nous faire réfléchir sur notre façon de faire, et notre façon d'être. Que les arboristes de tout poil (ou devrais-je dire de toute branche) apprennent l'intelligence des plantes et s'en inspirent, quoi de plus naturel.

Pages des livres et feuilles des arbres, bonnes lectures !



### Écoute l'arbre et la feuille

de David G. Haskell – Édition Flammarion, Hors collection-Sciences, 2017

Peut-être davantage un récit de voyage que de la pure botanique, n'empêche... quelques trésors arborés sont à découvrir dans cet ouvrage. Douze arbres, douze lieux différents sur trois continents, l'Amérique, l'Europe et l'Asie. C'est souvent beau à pleurer : l'histoire d'un poirier de Chine dans l'Upper West Side à Manhattan, celle d'un olivier à Jérusalem ou d'un fromager d'Amazonie...

# DEUX NOUVEAUX INSECTES RAVAGEURS repérés sur le littoral des Alpes Maritimes

Cette information a été communiquée par l'équipe de l'unité expérimentale Villa Thuret - Jardin botanique, l'un des sites du centre INRAE (institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Xylosandrus compactus* (scolyte noir des rameaux) et *Xylosandrus crassiusculus* (Asian ambrosia beetle) sont des petits coléoptères xylophages originaires d'Asie. Détecté pour la première fois en 2014 à Nice, sur le Mont Boron, *X. crassiusculus* s'est propagé en 2018 de Menton à Cannes et l'île Sainte Marguerite. Bien que l'arrivée de *X. compactus* soit plus récente (2016 à Saint-Jean Cap Ferrat), des individus ont été capturés sur plusieurs sites éloignés du littoral, du Cap d'Ail à Saint-Tropez. Ils affectent des sites protégés Natura 2000 et menacent à plus long terme les parcs nationaux voisins de Port-Cros et du Mercantour. Ils sont également présents en Italie et en Espagne. De nombreuses

espèces de plantes méditerranéennes (autochtones ou exotiques) se révélant être des hôtes potentiels, leur présence constitue un grave danger pour les paysages de maquis en Méditerranée.

## Symptômes et dégâts

Ces minuscules ravageurs creusent des galeries dans les pousses, les branches et les troncs des arbres et peuvent entraîner un dépérissement général de la plante hôte. *Xylosandrus compactus* est capable d'infecter un grand

▼ *Xylosandrus crassiusculus*

▼ *Xylosandrus compactus*

OLIVIER DENUX INRAE



OLIVIER DENUX INRAE

▼ *X. crassiusculus* larve sur caroubier



OLIVIER DENUX INRAE

▼ Dégâts *X. crassiusculus*



EPP0

▼ *X. compactus* galerie sous écorce avec adulte



OLIVIER DENUX INRAE

nombre d'espèces comme le chêne vert, le laurier, l'arbre de Judée, l'arbousier, le pistachier, le caroubier. Les adultes s'attaquent aux pousses de l'année ou aux rameaux fins en creusant des petits trous (0,8 mm de diamètre). Une sciure blanchâtre peut être observée dans et autour du trou d'entrée. Les pousses et rameaux attaqués se dessèchent, s'affaissent, meurent rapidement et peuvent se casser. Il est possible d'observer au moins deux générations par an, entre avril et fin novembre.

*Xylosandrus crassiusculus* a essentiellement été observé pour l'instant sur caroubier en France, mais il infecte un grand nombre d'arbres et arbustes sur d'autres continents. Les adultes et les larves creusent des galeries dans les branches et les troncs de petite taille, entraînant l'expulsion de sciures sous la forme de cylindres compacts blanchâtres caractéristiques. Dans des structures spécialisées de leur corps dites « mycangias », ces insectes portent des champignons, dont leurs larves se nourrissent. Ils tapissent ensuite les parois de leurs galeries, donnant une couleur noire au bois attaqué. Le déclin des branches est progressif. On observe au moins deux générations par an, de mars à l'automne.



**Nous avons besoin de vous !**

Si vous apercevez des arbres attaqués, envoyez un mail à : [alain.roques@inrae.fr](mailto:alain.roques@inrae.fr)

**Pour en savoir plus sur le programme**

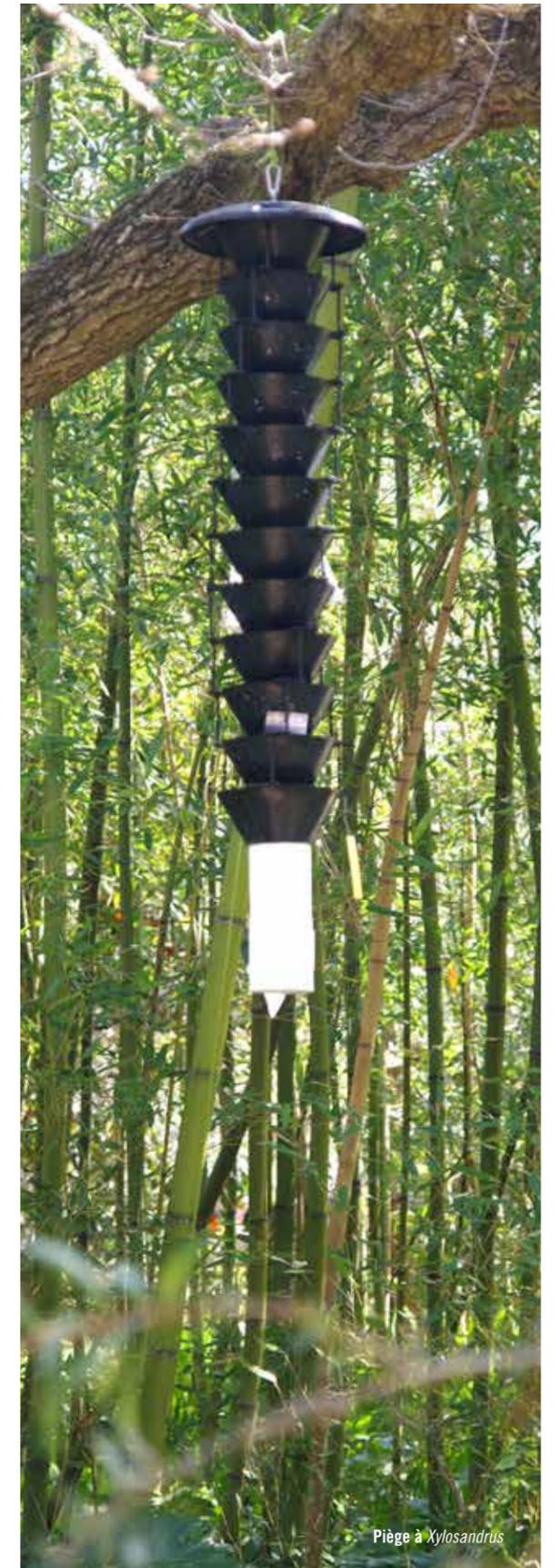
[www.lifesamfix.eu](http://www.lifesamfix.eu)

## SAMFIX, un programme de lutte européen

Un programme européen Life baptisé SAMFIX (*S*aving *M*editerranean *F*orest from *I*nvasions of *Xylosandrus* *b*eetles and associated *p*athogenic *f*ung) a été lancé en juillet 2018 pour une durée de 4 ans. Il associe des partenaires français, italiens et espagnols. Plusieurs équipes de recherche de l'INRAE\* (Orléans, Montpellier, Avignon, Bordeaux et Villa Thuret Antibes) et la Ville d'Antibes participent au projet, appuyées par différentes institutions (Office National des Forêts - Département Santé des Forêts, FREDON, Parc National de Port-Cros), collectivités (Ville de Nice, Conseil Départemental 06) et plusieurs organismes privés. Son objectif est de contenir, voire d'éradiquer, les infestations actuelles et de prévenir leurs expansions futures, en impliquant scientifiques, gestionnaires, collectivités et citoyens.

Différents axes de travail sont prévus :

- Définition de méthodes de piégeages à l'aide d'attractifs spécifiques permettant de surveiller la colonisation de nouvelles zones, en particulier des espaces protégés
- Traçage de l'origine des populations envahissantes à l'aide d'outils moléculaires : viennent-elles directement d'Asie ou ont-elles transité par l'Italie ou d'autres pays ?
- Identification des champignons associés aux insectes et estimation de leur impact propre sur les arbres attaqués
- Modélisation de l'expansion géographique possible des insectes
- Estimation de l'efficacité de différentes stratégies de régulation des populations dans les sites Natura 2000 : enlèvement des arbres attaqués ; test d'une combinaison de répulsifs et d'attractifs visant à repousser les insectes du centre vers la périphérie des espaces protégés
- Formation des personnels des collectivités à ces méthodes de régulation des populations
- Information du public.



Piège à *Xylosandrus*

INRAE UEVT

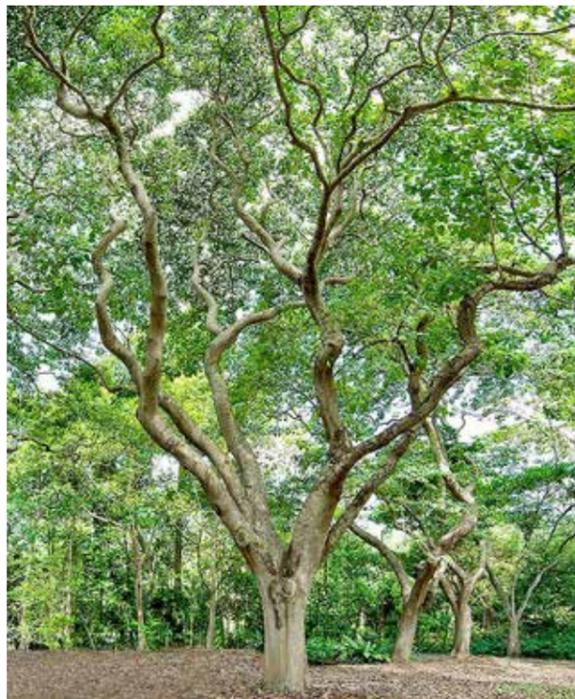
# L'ARBRE À DAUPHINS, UN ARBRE PAS SI SYMPATHIQUE AU FINAL...

Texte et photos Jean-Jacques Segalen, adhérent Dom

« Arbre à dauphins », voilà un nom plutôt agréable et qui peut faire penser à une essence à l'écorce douce, d'humeur joueuse et contre laquelle on aimerait se frotter un peu n'est-ce-pas ?

Je parie qu'arrivés à la fin de cet article, vous allez revoir cette idée et décider au final de garder une certaine distance

▼ *Hura* en pied



vis-à-vis de cet arbre peu courant, fascinant à certains égards mais indubitablement un sujet épineux chez les arboristes grimpeurs tropicaux...

C'est en effet dans les régions humides d'Amérique tropicale, Amazonie comprise, que se trouve l'origine géographique de notre arbre du jour, même si on le trouve désormais dans toutes les régions tropicales du monde. Si son nom vernaculaire peut le rendre attirant, ses autres noms communs sont déjà moins séduisants et pourtant plus propres à le décrire : « pet du diable », « bois diable », « arbre bombardier ». On le connaît aussi sous les noms de assacou, noyer d'Amérique, buis de sable, ajuapar, jabillo, repas de cloche singe, monkey no climb, etc...

## Un représentant des euphorbes

Il s'agit d'un représentant de la famille des *Euphorbiaceae*, famille botanique particulièrement riche puisqu'elle regroupe quelques 6500 espèces réparties en 237 genres, essentiellement tropicales. Le grand public en connaît quelques unes grâce à leurs utilisations industrielles, ornementales ou alimentaires : le manioc, le ricin, le croton, le poinsettia, l'arbre à caoutchouc (*Hevea brasiliensis*). Les amateurs de plantes grasses apprécient les nombreuses espèces succulentes et épineuses de la famille, les lecteurs attentifs de *La Lettre* se souviennent bien entendu d'un précédent article concernant *Aleurites moluccana*, le bancoulier, autre espèce ligneuse de cette famille naturalisée à La Réunion. La grande richesse de cette famille, la plus grande des phanérogames – venant juste après les *Asteraceae*, les *Fabaceae* et les



▲ Ce sont ces carpelles qui, une fois travaillés au couteau, donneront les fameux dauphins utilisés pour faire des colliers ou boucles d'oreilles.

▼ Fleur mâle



▼ Les feuilles peuvent atteindre 20 cm de long



*Orchidaceae* en nombre d'espèces – est exprimée par l'incroyable diversité de l'appareil végétatif. En effet on y trouve des arbres, des arbustes, des grimpantes ligneuses ou des herbacées, des cactiformes, des herbes vivaces ou annuelles et même des herbes aquatiques flottantes (*Phyllanthus fluitans*). Il est intéressant de noter que les euphorbes, très présentes en Afrique et surreprésentées dans le sud de Madagascar, occupent les mêmes niches écologiques que les cactées en Amérique et en ont souvent l'aspect, crassulescentes et épineuses. L'appareil reproducteur est toujours sous forme de fleurs unisexuées (fleurs mâles et femelles séparées) regroupées sous forme de cymes ou de grappes. Les fruits sont des capsules déhiscents tricoques ou rhémacarpes qui s'ouvrent à maturité avec plus ou moins de violence.

Chez *Hura crepitans*, notre « arbre à dauphins » c'est d'ailleurs ce qui lui vaut son nom d'espèce (crepitans veut dire craquer, briser) en référence au bruit que font ses fruits en explosant, pet du diable et bombardier sont également évocateurs du même phénomène. Le fruit ressemble à une petite citrouille de huit à dix centimètres de diamètre, formée de seize loges radiales constituées chacune de deux carpelles lignifiés dont la tension va provoquer l'explosion des fruits



▲ Fleur femelle

▼ Branche aux épines acérées



pouvant projeter les graines à plusieurs dizaines de mètres de l'arbre. Ce sont ces carpelles qui, une fois travaillés au couteau, donneront les fameux dauphins utilisés pour faire des colliers ou boucles d'oreilles. Une autre caractéristique est la présence de glandes et vaisseaux lactifères qui produisent et véhiculent un latex blanchâtre et visqueux souvent corrosif ou au moins irritant, susceptible de provoquer la cécité. Les grandes feuilles simples alternes en forme de cœur sont vert franc, elles peuvent atteindre 20 cm de long, de même que les pétioles. Ces feuilles trempées dans l'huile servent de cataplasme pour traiter les rhumatismes et la lèpre.

## Qui s'y frotte s'y pique

Notre arbre à dauphin est un bel arbre qui peut atteindre en Amérique tropicale quarante à cinquante mètres de haut et un mètre cinquante à deux mètres de diamètre. Son écorce brune lisse est couverte d'épines foncées pointues, a priori un mode de défense contre les herbivores mais également efficace contre les arboristes grimpeurs indisciplinés ! Les arboristes en question savent en effet que non seulement les épines acérées sont redoutables contre les cordes, les pantalons et l'anatomie délicate des grimpeurs, mais aussi que sa sève est toxique, de même que sa sciure et sa fumée. Son latex est dit ichtyotoxique car il est actif sur les poissons et est de ce fait utilisé par certains autochtones pour pêcher. Tous ces mécanismes sont les preuves supplémentaires du génie végétal, capable de mettre en œuvre des techniques défensives pour pallier son impossibilité de fuir ses agresseurs.

L'arbre à dauphins est utilisé à des fins ornementales et pour créer de l'ombre aux cultures telles que le cacao. Il est utilisé comme source de produits médicinaux (par exemple pour traiter les morsures de serpents) ainsi que comme bois d'œuvre, dans les maisons, pour faire des embarcations, du placage, des meubles et de l'artisanat. Le bois est léger, jaune pâle et se travaille facilement mais il est peu résistant face aux insectes xylophages.

Il se plaît dans les terres basses des régions tropicales à subtropicales bien qu'il puisse pousser jusqu'à mille mètres d'altitude, dans des sols fertiles et bien drainants, en plein soleil. Une fois établi, cet arbre est particulièrement résistant à la sécheresse mais il craint les forts coups de vent. Sa croissance est rapide : un semis de deux ans peut atteindre quatre mètres de haut en bonnes conditions de culture. Il peut aussi se multiplier par bouturage ou marcottage aérien. Vous voici donc prévenus, si vos pas vous amènent sous les tropiques et qu'on vous propose de tailler un arbre à dauphins n'oubliez pas vos rustines et vos lunettes de protection !

# LA PRATIQUE DE L'ÉLAGAGE, LE CONSTAT DE LA CATASTROPHE, des propositions pour en sortir

Texte et photos Louis Dubreuil, adhérent Sud-Est

Louis Dubreuil est ingénieur paysagiste, membre du conseil d'administration de la SFA.

Il a souhaité faire part de sa réflexion personnelle sur l'élagage. Que ceux qui souhaitent réagir pour enrichir la discussion sur cette problématique toujours d'actualité soient les bienvenus.

## Constat

Tous les hivers, il suffit de sortir de chez soi et de parcourir quelques kilomètres pour tomber sur des chantiers d'élagage dont le seul but semble être de chercher à estropier les arbres de la manière la plus visible possible. Il ne s'agit pas d'actes isolés, mais de pratiques courantes répétées. Ces chantiers peuvent se classer en plusieurs catégories.

**Le dégagement des lignes moyenne et haute tension :** opérations de sécurité réalisées soit à la girafe soit même en hélicoptère. Un travail au lamier, quantitatif, qui bien entendu ne peut respecter aucune règle de l'élagage raisonné. Il semble malheureusement qu'il ne puisse exister aucune autre solution, à moins de mobiliser des armées d'élagueurs grimpeurs, ce qui est peu réaliste. Mais certains arbres remarquables pourraient être épargnés et confiés à des mains expertes ! (photo 1).

**Le dégagement des lignes téléphoniques ou des lignes basse tension en fils isolés.** En général, les coupes sont insatisfaisantes tant sur le plan esthétique que technique et ne tiennent pas compte des futures repousses (photo 2). Une évolution nécessite un travail avec les opérateurs pour améliorer les cahiers des charges des entreprises d'élagage. Un travail bien réalisé peut être plus coûteux, mais s'avérer plus économique sur le long terme, en diminuant la fréquence des interventions. Si au lieu d'épointer une branche on la supprime correctement ou on la réduit en orientant la repousse, il n'est plus nécessaire de repasser. Il y a là un créneau économique à exploiter par les praticiens de l'élagage raisonné.



▲ Photo 1. Chantiers ENEDIS. Dégagement d'une ligne moyenne tension, coupe au lamier, les branches sont taillées en pointe, le lamier n'agissant que dans un plan vertical.

▼ Photo 2. Chantiers ENEDIS et ORANGE. Élagage pour dégager une ligne isolée en 220 V. La silhouette de l'arbre est totalement déséquilibrée. Les parties coupées n'importe comment vont repousser rapidement et de nouveau toucher les fils.



**De très nombreux chantiers communaux**, réalisés en régie ou par entreprise et qui obéissent à une règle simple : on doit clairement voir la différence après le passage des équipes (photos 3 et 3.1). On retombe dans le catalogue très fourni des gestes « codifiés » il y a longtemps et nommés « ravalement », « rapprochement », « étêtage », « réduction de couronne », « mise en sécurité » et autres tortures. Dans tous les cas, une proportion considérable du houp-pier est supprimée, pour que cela se voit bien et en pensant que c'est utile, voire indispensable à la bonne santé de l'arbre et bien entendu nécessaire pour la « sécurité ». Les fondements techniques de ces chantiers ne vont pas plus loin et tout le monde s'en contente. Il s'agit donc pour les élus, souvent à la demande pressante de certains de leurs électeurs, d'assurer une « bonne gestion » des arbres de la commune. Celle-ci doit être bien visible et est jugée sur le volume du bois qu'on a fait tomber. Plus le travail est régulier, plus on est considéré comme un bon gestionnaire des arbres communaux.

▼ **Photo 3.1.** Plus de 200 platanes d'un quartier périphérique de Clermont-Ferrand ont été « défourchés » soit disant pour empêcher la nidification de corvidés, à la demande des habitants qui ne supportaient plus les nuisances. Cette opération est très couteuse (600 euros par arbre) et totalement inutile. Dans les deux années suivant l'élagage les oiseaux seront revenus, car ils apprécient vraiment la façon dont les platanes repoussent. Ces arbres ne pourront plus jouer un rôle important dans la réduction des îlots de chaleur urbains pourtant considérables sur ces grandes esplanades goudronnées.



**Des chantiers « routiers »** qui touchent soit les arbres d'alignement, soit les arbres privés riverains des routes (photos 4). Les départements et parfois les communes ou les services de l'Etat sont à la manœuvre. On retombe parfois dans les actions du « catalogue » des horreurs évoquées plus haut, tout simplement parce qu'il y a encore des gestionnaires de la « vieille école » qui ne peuvent imaginer autre chose. Cela devient quand même plus rare. Mais il y a également ceux qui appliquent à la lettre un article spécial des règlements de voiries, qui impose expressément de « couper tout ce qui empiète sur l'emprise publique ». On se retrouve avec des milliers d'arbres inutilement estropiés et des paysages défigurés, sans que la sécurité puisse être aucunement améliorée.

**Des chantiers sur le patrimoine arboré des équipements collectifs** (terrains de sports, écoles, lycées, universités, administrations...). On retrouve les mêmes constats que pour les chantiers communaux avec des entreprises « patentées » aptes à répondre aux marchés publics photo 5. Les gestionnaires agissent souvent de bonne foi, sans connaître le sujet et en faisant confiance aux « professionnels » censés savoir ce qu'ils font. Et c'est là que le bât blesse.

**Des chantiers dans les copropriétés privées ou les logements sociaux** réalisés à l'initiative des syndicats ou des gérants, le plus souvent sous la pression des résidents (photo 6). Tous les ans, des entreprises « spécialisées » en entretien des espaces verts interviennent, laissant derrière elles encore des dizaines de milliers d'arbres inutilement mutilés, dont certains vont mal réagir, mal vieillir et devenir dangereux...

**Des chantiers dans les zones d'activités.** On y retrouve les mêmes travers avec un argument supplémentaire, que les arbres peuvent cacher les enseignes (photo 7) !

**Enfin, les chantiers des propriétés privées,** du pavillon au grand domaine (photo 8). On constate dans ce cas une sorte de contagion locale. Celui qui commence à éteindre ses arbres semble donner l'exemple et le mal s'étend par tache dans tout le lotissement. Le travail est souvent le fruit d'élagueurs qui font du porte à porte et en vendant leurs prestations sur des arguments soit disant réglementaire, « vos arbres



▲ **Photo 3.** Chantiers communaux. Têtard monstrueux de platane sur le parvis d'une église classée Monument Historique. Cet arbre avait la place de pousser librement à 30 m de haut en port libre. Cette forme en têtard provient sans doute d'un violent étêtage dans les années 50.

ont dépassé la hauteur légale » (sic) ou sécuritaires « ils vont tomber chez le voisin... ». Ces chantiers privés peuvent avoir lieu dans des sites protégés ou aux abords de monuments historiques protégés, avec les conséquences que l'on connaît.

## Les raisons de cette situation

La première est d'ordre historique et sociétale : rien dans la tradition française ne touche au respect dû aux arbres, une notion très largement ignorée de nos sociétés rurales et urbaines. Il n'en n'est pas de même dans d'autres pays – par exemple en Europe du Nord ou en Suisse... – où cette notion est bien plus profondément ancrée.

En France, l'arbre doit nécessairement être taillé. Et lorsqu'on demande pourquoi, la plupart des réponses sont « il faut le faire », « ça leur fait du bien », « ils sont trop grands donc dangereux », « il y a trop de feuilles mortes »... Un élu qui ne fait pas régulièrement « bien » tailler ses arbres est un piètre gestion-



▲ **Photos 4.** Chantiers routiers. Les charmes avant la taille drastique sur la première photo... suivi de l'exemple de taille drastique sur des charmes précédemment traités en topiaires coniques de 4 mètres de haut (quelques dizaines d'années de travail soigné détruites en quelques heures). Soit disant pour résoudre un problème impérieux de sécurité !

▲ **Photo 4.** Exemple d'élagage « en drapeau » appliquant strictement une injonction du département de la Corrèze aux propriétaires riverains : tout ce qui dépasse de la limite foncière doit être coupé !

**Photo 5.** Chantiers des installations et propriétés publiques. ►

Élagage drastique de l'allée de peupliers blancs fastigiés de la Faculté de Médecine de Clermont-Ferrand. Chantier « d'entretien » commandé par l'université à une entreprise d'élagage. Ces arbres sont condamnés à court terme car ils vont devenir dangereux. La responsabilité de l'entreprise est totalement engagée, même si la commande était imprécise. Mais ce n'est manifestement pas un travail d'entretien.

▼ **Photo 6.** Chantiers des copropriétés et du logement social.

Exemple d'élagage d'un arbre dans une copropriété : cet arbre était magnifique et ne nécessitait nullement de subir une taille aussi drastique et mal faite. Le syndic donneur d'ordre ne connaissait rien aux arbres et souhaitait faire réduire le volume de l'arbre qui lui semblait devenir problématique. Au lieu de le conseiller et de simplement faire le minimum (bois mort, branches disgracieuses...) l'élagueur a parfaitement répondu à la demande en supprimant tout ce qui pouvait faire l'intérêt esthétique et paysager de cet arbre. Toutes les repousses pouvant devenir problématiques, l'élagueur a amorcé un chantier qui va s'étaler dans le temps !



▼ **Photo 7.** Centres commerciaux et zones d'activités. Prunus taillés en « shamallows » pour ne pas cacher l'enseigne. A l'arrière plan des arbres du même âge et de la même variété qui n'ont pas été taillés explosent littéralement au printemps.





▲ Photo 8. Propriétés privées, particuliers. Chênes dans un lotissement de grandes parcelles. Rien techniquement ne nécessitait a priori de raccourcir ces arbres : aucun risque de renversement ou de chutes de branches. Sans doute pour faire comme en ville ou pour copier les voisins qui ont fait pareil. L'entreprise a vraiment fait n'importe quoi. Dans cinquante ans on verra encore la trace des coupes dans la silhouette. Argent jeté par les fenêtres et patrimoine déprécié.

naire. Les raisons de cet état d'esprit sont à chercher à la fois dans la culture rurale (pratique de l'émondage, des trognes, taille de mise à fruits...) qui ne voit dans les arbres qu'un outil de production quantitatif et qu'il faut gérer d'une certaine façon.

Il s'agit aussi d'un mixte d'idées issues de la tradition catholique et du cartésianisme, mettant en avant le principe de domination de l'homme sur la nature... La mode des « jardins à la française » et son corollaire « la taille à la française » (arbres en rideaux et autres formes architecturées...) en découlent. La taille à la française n'est pas condamnable en soi, c'est même un art tenant compte de la logique propre de l'arbre et de ses exigences physiologiques. Ce qui est critiquable, c'est sa mauvaise interprétation et les prétextes qu'elle donne de réellement martyriser des arbres hors du contexte historique de ces parcs et jardins « à la française ». De la tradition rurale de la trogne est issue la taille en têtes de chats, elle-même génératrice de la notion de « périodicité obligatoire des ablations de houppiers ». Cette conduite produit en général des arbres de faible hauteur, donc réputés peu dangereux et faciles à entretenir avec des tailles ne nécessitant pas de compétences particulières, une fois les gestes acquis (photo 9). Elle entretient faussement l'idée que toute gestion d'arbre consiste à couper régu-

lièrement ce qui a poussé, quel que soit le port de l'arbre. Et comme la faculté des arbres de croître tout au long de leur vie peut paraître une menace et révéler la « faiblesse » de celui qui se « laisse faire » par l'arbre non maîtrisé, les raccourcissements doivent se voir. Il y a même certains spécialistes des trognes qui prônent le recours universel au « trognage » des arbres urbains ! N'écoutez pas toutes les sirènes ! Ces idées largement partagées expliquent la récurrence des élagages drastiques pratiqués par les donneurs d'ordre. La deuxième raison de cette situation est qu'il faut bien quelqu'un pour exécuter les commandes passées par des donneurs d'ordre mal avisés. Et c'est là que l'on touche au vrai problème de la pratique professionnelle de milliers d'entreprises. Sont-elles vraiment compétentes ?

## Les évolutions des mentalités et des pratiques

Sans rentrer dans l'historique de la « taille douce » désormais qualifiée de « taille raisonnée » intégrée à la « gestion raisonnée des arbres », il est bon de rappeler que ces notions se sont répandues au fur et à mesure que progres-

sait la connaissance de la biologie et de la physiologie des arbres à partir des années 70/80. Le statut d'être vivant a alors été reconnu à l'arbre.

Des précurseurs sont bien plus anciens : « La taille (à la française) est la perfection du jardinage : elle dépend beaucoup de l'intelligence & du coup d'œil. Bien des gens coupent, mais peu savent tailler » (Jaques Lacombe, 1796, repris de La Quintinie au XVII<sup>e</sup>).

Le corpus théorique qui encadre scientifiquement la « taille raisonnée » est aujourd'hui en place, bien qu'il reste encore des connaissances à acquérir sur les arbres. Les conséquences des actions de taille peuvent être évaluées et les problèmes de sécurité analysés visuellement ou à l'aide d'outils.

Bien entendu, la SFA a joué un rôle fondamental dans cette évolution, en diffusant dès le début les principes de bonnes pratiques dans la profession. Parallèlement, une partie de l'opinion publique, principalement urbaine, a évolué en direction d'un meilleur respect de l'arbre, maintenant que les services écosystémiques et les aménités dispensées « gratuitement » par les arbres sont mieux connus et partagés. C'est surtout en ville que la nécessité d'une bonne gestion des arbres est le plus ressentie, face aux conséquences du réchauffement climatique global. Mais on peut être également confrontés

▼ Photo 9. Têtes de chats. Même si la technique de la tête de chat est très simple, il y a encore des prestataires qui croient indispensables de laisser des tire sève !



à des opinions irrationnelles dérivant sur des positions radicales et pouvant, par exemple, s'opposer à des abattages de véritablement sécuritaires ou liés à des obligations sanitaires...D'où la nécessité de bien informer et de faire partager le savoir.

## Un nouvel équilibre

Comment peut-on mettre en adéquation pratiques techniques, connaissances scientifiques, et nécessités liées aux conséquences du réchauffement global ?

En raison du manque de connaissances techniques des donneurs d'ordre qui n'ont intégré ni le mode de fonctionnement des arbres, ni l'utilité de les maintenir en bonne santé, il ne resterait que les « professionnels de l'arbre » pour être les apôtres de « la taille raisonnée » et répandre les bonnes pratiques. Vu l'état du paysage arboré hiver après hiver, il y a un problème ! Certes il existe des arboristes qui travaillent en respectant l'arbre, mais cela reste l'exception et l'on observe bien plus d'actions de « tawanage ».

## La problématique de la rentabilité de la profession

Une étude BVA réalisée pour l'UNEP (mars 2018), recense 6 736 entreprises d'élagage en 2017 contre 4 500 dix ans plus tôt, avec 84 % des sondés jugeant l'activité rentable. Seul bémol mis en avant, les difficultés de recrutement. Cette étude est très intéressante du fait de l'aspect « rentabilité » mis en avant par une majorité d'entreprises et est à croiser avec d'autres approches.

Les entreprises d'élagage questionnées à propos de travaux réalisés sans respecter les règles de la taille raisonnée répondent le plus souvent : si j'avais refusé, un autre moins scrupuleux aurait fait le travail et « plus mal ». Quand il s'agit de réductions de couronnes, certes « fines », sur des chênes centenaires, cela pose question de l'utilité du geste, en dehors de faire rentrer de l'argent (photo 10) !

Pour les arboristes respectueux des arbres et de leur métier, la rentabilité n'est pas au centre de leurs préoccupations.



▲ Photo 10. Élagages inutiles « qui ne se refusent pas ». Ce chêne dont la couronne a été soigneusement « arrondie » avait-il besoin de cette coupe au bol ? L'entreprise n'a pas voulu refuser le chantier et estime qu'elle n'a pas trop mal travaillé. C'est vrai quand on compare à d'autres chênes situés dans un rayon de 500 mètres dont les élagueurs ont été moins scrupuleux. Mais quelle est l'utilité réelle de ces travaux, même « bien faits » ?

Leur déontologie interdisant de répondre à toute demande infondée, ils sont souvent obligés de restreindre leur activité, sans ou avec très peu de salariés, ni charges importantes. La logique économique induit des entorses aux bonnes pratiques.

Pourquoi y-a-t-il autant d'entreprises d'élagage et pourquoi s'estiment-elles en majorité comme rentables et en nécessité de croissance ? C'est une question fondamentale qui reste cependant à la fois douloureuse et tabou au sein de la profession. N'y aurait-il pas, au centre de ce questionnement un vice caché ?

**La question essentielle est bien celle de l'utilité sociétale de l'élagage.** Et aussi celle de la raison de la soi-disant croissance de la demande, telle qu'elle ressort de l'étude de l'Unep.

Le principe de base de la taille raisonnée est qu'en règle générale, les arbres n'ont nul besoin d'élagage, une fois établis à l'âge adulte. Il faut bien entendu les former durant quelques années et cette tâche très technique ne s'improvise pas. Ensuite, il suffit de surveiller les arbres et de réaliser ponctuellement des gestes techniques qui restent globalement invisibles pour le profane. Il existe aussi des opérations d'entretien régulier des arbres en port contenu ou contrôlé et les tontes des formes architecturées. Ce sont des

opérations de routine le plus souvent menées en régie (têtes de chats) ou des opérations qui marginales et dévolues à des spécialistes intervenant dans les parcs historiques. Pas de quoi alimenter une croissance importante de la profession. Reste donc la demande des particuliers ou des gestionnaires de patrimoines publics ou privés qui n'entendent l'élagage que comme une action « qui se voit bien » et qui rassure. Peut-on considérer, en dehors de l'aspect sécurisation psychologique des donneurs d'ordre, ou de la nécessité de perpétuer la tradition française en matière de mutilation inutile des arbres, que ces demandes inconsidérées et leur satisfaction par la « profession » aient une utilité sociétale quelconque ? Surtout si l'on prend en considération la nécessité absolue de maintenir les arbres adultes en pleine forme pour qu'ils puissent vraiment nous aider à lutter contre les conséquences du réchauffement climatique ? Pour ma part, la réponse est non. L'avenir des entreprises qui gagnent de l'argent en faisant de l'élagage « visible » devrait être sombre. Mais les indicateurs économiques semblent dire le contraire. On est donc dans une sorte d'engrenage fatal. Il y a peut-être dans le résultat de cette enquête, une sorte de photographie des pratiques réelles de certains profes-

sionnels. À partir d'une certaine taille d'entreprise, l'engrenage du carnet de commandes prend le dessus sur la déontologie. Il est admis que certaines techniques sont très conduites dans la mesure où elles conduisent à des contrats avec une périodicité forte. Une réduction de couronne, même si elle n'est absolument pas justifiée techniquement, conduit inmanquablement à une obligation de revenir périodiquement sur l'arbre pour « le maintenir en forme ». Certaines tailles rendent les arbres « addict » à l'élagage par modification de la localisation des réserves. Et elles rendent également les clients « addict » à l'entreprise. Certains sont même très fiers d'entretenir une relation de confiance avec « leur » élagueur, quelques fois au grand dam de leurs arbres !

C'est à mon avis cette piste qu'il faut suivre pour expliquer la soi-disant croissance de la profession : **elle est auto-entretenu par la mise en œuvre de pratiques inappropriées** (photo 11). Bien évidemment, cette hypothèse personnelle va certainement en faire bondir certains ! Et je ne parle pas des vilains escrocs qui écument sciemment les lotissements pour étêter tous les bouleaux ou les peupliers d'Italie en faisant peur aux

veuves, ni de ceux qui reconnaissent franchement qu'ils sont obligés de mal travailler pour continuer leur activité rentable... J'en connais même qui ont signé la charte de l'UNEP ! Mais il y a aussi dans la profession des gens qui continuent à mal travailler uniquement parce qu'ils ont toujours fait ainsi et qu'il n'y a aucune raison que cela s'arrête puisqu'il y a toujours des clients pour commander ce type de travail ! La profession ne peut malheureusement pas échapper à l'autocritique. C'est bien entendu difficile et douloureux. Et c'est bien la raison pour laquelle je me permets, en tant que spécialiste de l'arbre indépendant de la profession d'élagueur ou d'arboriste, de faire ce travail d'analyse et de lancer des pistes pour sortir de cette situation sans avenir.

Les « mauvais élagages » nuisent grandement à toute la profession et il y a nécessité absolue d'une révision des pratiques.

Quand je pense à tous ces problèmes, je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle avec les dentistes, avec en tête la chanson d'Henri Salvador « chuis pas dentiste chuis plombier, entre voisins faut s'entraider ». On ne confie pas ses dents à n'importe qui, pour les arbres cela devrait être pareil !

## Les pistes de travail

### UNE NORME POUR LA GESTION RAISONNÉE DES ARBRES D'ORNEMENT

Mettre en place un corpus technique définissant précisément les règles de la gestion et de la taille raisonnée : ce travail est en partie réalisé dans le référentiel technique de l'UNEP (règles professionnelles). Il suffirait de le compléter en tenant compte des dernières avancées scientifiques et des pratiques des arboristes les plus pointus. Pourquoi ne pas transformer ce document en Norme technique volontaire, selon la terminologie de l'AFNOR ? Une fois cette étape validée, rien n'empêcherait de la transformer en norme officielle, appliquée obligatoirement dans le cadre de tous les marchés publics de taille et d'entretien des arbres. D'autres pays possèdent ce genre de document (Royaume Uni, Suisse, Australie...).

### UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

Donner à la profession un statut réglementé entraînant le respect de cette norme technique de la taille raisonnée par « l'arboriste agréé ». Ce qui implique des diplômes d'un niveau plus élevé et un autocontrôle de la profession (déon-



▲ Photos 12. Des élagages inutiles et mutilants liés à des expertises bâclées. La réduction de couronne à droite a été exécutée suite à un diagnostic simplifié qui a classé l'arbre dans la catégorie « à réduire » sur la base d'un simple calcul. L'arbre devait ressembler à son voisin (à gauche) qui lui, n'a pas été classé pareil. Ces tilleuls font partie d'un ensemble au départ homogène (évolution semi-libre de têtes de chats), qui ne l'est malheureusement plus. L'expert aurait dû être plus précis dans son travail, sachant que ce type d'intervention mutilante qui découlera « mécaniquement » de son calcul, déboucherait inévitablement sur une impasse technique. Ces arbres vont-ils repartir sur une gestion en port contenu, ce qui implique des têtes de chats à deux étages et un coût de gestion plus important, sans parler de l'aspect esthétique ?

▼ Photo 11. Exemple de chantier « perpétuel ». Le prestataire revient périodiquement tailler ces peupliers d'Italie en têtes de chats ! S'il n'avait pas accepté la première commande d'étêtage en expliquant pourquoi au client, il aurait ensuite perdu la commande de l'élagage régulier de ces arbres qui malheureusement ne ressemblent plus à rien. Dans un cas comme celui-ci, le conseil le plus avisé n'aurait-il pas été d'abattre les peupliers qui faisaient peur et de les remplacer par une haie rustique moyenne ne nécessitant pas d'élagage régulier ?



tologie). La profession « d'arboriste agréé » devrait ainsi être officiellement reconnue.

Accroître la formation sur les aspects biologie, physiologie, architecture, mécanique, état sanitaire, aménités, des arbres avec un niveau de formation plus élevé pour les cadres des entreprises et les entrepreneurs individuels, le nouveau CS amélioré pouvant suffire pour (tous) les personnels d'exécution qui travaillent sur les arbres sous la direction de l'encadrement formé. Actuellement, il suffit qu'il y ait un seul titulaire de CS Arboriste élagueur dans l'entreprise, ce qui est totalement insuffisant ! Il y a également nécessité d'une formation scientifique continue pour les cadres et d'une formation professionnelle continue pour les exécutants... Il faut également absolument relever le niveau de formation pour les personnels municipaux ou départementaux. La plupart des formations (CNFPT ou autres) sont notoirement insuffisantes, quand elles ne sont pas carrément nuisibles. Et cela se voit bien sur le terrain ! On pourrait également rendre les stages en entreprise agréés obligatoires.

Cette réglementation de la profession pourrait répondre enfin à la question

de ceux qui cherchent un professionnel de qualité : ils choisiraient dans la liste officielle d'arboristes agréés avec une garantie de résultat.

### UN RECOURS OBLIGATOIRE À DES ENTREPRISES AGRÉÉES

Le recours à des arboristes agréés pourra être rendu, dans un premier temps, obligatoire pour certains travaux : sites protégés, abords de monuments historiques, arbres remarquables, arbres anciens, patrimoine arboré public, arbres d'alignement, arbres considérés comme des « éléments du paysage » ou des « emplacements boisés classés » au sens du code de l'urbanisme... Cette période transitoire permettra un assainissement progressif de la profession. On pourrait aussi intégrer dans différents codes de loi intervenant dans le domaine de la conservation des arbres, l'obligation que toutes les opérations soient conformes à la norme de la gestion raisonnée des arbres.

### LES ASSURANCES

Un travail est également nécessaire avec les assurances. Pour l'instant, les contrats ne couvrent que les risques liés à la pratique professionnelle (obli-

gation du CS). Il serait utile que les contrats portent également sur l'obligation de résultat : en particulier dans le cas où des problèmes surviendraient suite à l'intervention de l'élagueur (pourritures, chutes de branches, malformations, dépréciation patrimoniale – nouvelle application à prévoir pour le nouveau barème d'évaluation de la valeur des arbres) et à la non application de la norme techniques de la taille raisonnée... Un resserrement des exigences techniques et le respect des règles permettrait sans doute d'éliminer progressivement les pseudo-professionnels qui ruinent l'image de la profession : pas d'engagement à respecter les règles, pas d'assurance complète!

### LES EXPERTS ARBORISTES

Il faudrait porter également, à mon avis, un regard critique sur la profession d'expert arboriste, très hétérogène tant du point de vue des formations que des pratiques et également non réglementée. Certains élagages dits « de sécurité » et qui se traduisent le plus souvent par des réductions de couronne systématiques, ne sont en réalité fondés que sur des expertises « calculées », réalisées à la chaîne et

qui ne tiennent absolument pas compte de la réalité du risque individuel de chaque arbre. Comment peut-on travailler sérieusement à moins de 10 € l'arbre et en faire des centaines par jour (photo 12) ? Voilà un autre chantier à conduire, réformer en profondeur cette profession et la réglementer.

#### UNE CHARTE NATIONALE DE L'ARBRE

Il faut répandre dans toute la société les idées sur le respect des arbres et sur les bonnes pratiques : c'est l'idée d'une Charte nationale de l'arbre, sorte de bible ou de vademecum pour les donneurs d'ordres, d'abord publics puis privés. Son but serait de changer les points de vue et les pratiques et de rendre aux arbres leur rôle d'acteurs principaux de la résilience aux effets du réchauffement global. Des chartes existent déjà dans certaines villes, mais une charte nationale aurait bien plus de portée, à condition bien entendu qu'elle soit accompagnée d'une bonne communication. Une Charte européenne des arbres d'agrément a bien été esquissée il y a déjà bien des années par la SFA mais il s'agit d'une approche qui mériterait d'être approfondie.

#### UNE MODIFICATION DES DROITS DE L'ARBRE

Il est grand temps de modifier le droit français pour y faire figurer les arbres en tant qu'êtres vivants et bien commun. Un premier pas a été franchi avec la Déclaration des droits de l'Arbre élaborée par l'association ARBRES en 2019. Un travail collectif est en cours sur ce thème dont on peut espérer des débouchés positifs.

#### LES ARBRES DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

La connaissance des arbres et l'explication de la nécessité de les respecter doivent également être inscrites dès le plus jeune âge dans les programmes scolaires. C'est la seule manière d'éradiquer durablement toutes les fausses idées sur les arbres et leur gestion. Les mauvaises pratiques pourront alors s'éteindre, faute de clients pour les commander.

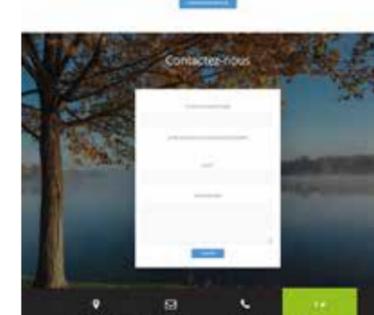
## Conclusion

Voilà où en est l'état de ma réflexion sur le sujet. Je sais bien que cela va faire l'objet d'un débat et je le souhaite. Certains me reprocheront sans doute de ne rien connaître à la réalité de la profession. Mais il faut que celle-ci fasse la démarche d'une autocritique sincère pour que les choses avancent. Il faut se poser les bonnes questions, sans tabous ni déni. Pour avancer sur le sujet, il est nécessaire de travailler en collaboration avec l'UNEP et bien entendu aussi avec les professionnels qui sont depuis des années en pointe sur le sujet, comme Séquoia. Suite aux interventions médiatisées de l'arboriste Thomas Brail pour la protection des arbres menacés par des décisions malencontreuses de diverses communes et autorités, un groupe de travail s'est constitué pour dialoguer avec le Gouvernement. Ce groupe de travail, auquel participe la SFA, va proposer au ministère de la transition écologique et solidaire, des améliorations substantielles de la loi, dans le but de mieux protéger les arbres, biens communs. Les principes défendus ici (norme, profession agréée) se retrouvent logiquement dans certaines propositions liées à l'amélioration des textes de lois et règlements actuellement étudiés par ce groupe de travail dédié. Augustin Bonnardot, forestier arboriste au CAUE 77 est en charge de la compilation des réflexions des membres du groupe de travail. une profession réglementée Je terminerai par un exemple récent de profession réglementée, celle de paysagiste-concepteur. Cette notion a été inscrite dans la loi « paysage » de 2016, qui comporte aussi l'article L350-3 sur la protection des arbres d'alignement. Avant cette loi, les paysagistes ont d'abord été exclusivement formés par l'école Nationale Supérieure d'Horticulture de Versailles. Dans les années 1970, l'État a perçu la nécessité d'élargir le champ conceptuel du paysage et a créé le Centre National

d'Étude et de Recherches du Paysage. Celui-ci a été chargé de préfigurer ce qui serait une véritable formation pluridisciplinaire sur le paysage et a été à l'origine de la création de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (ENSP). L'ENSP a délivré des diplômes de paysagistes DPLG (diplômé par le gouvernement), sur le modèle des architectes. D'autres formations ont été mises en place à la suite de l'ENSP, y compris dans les pays voisins. Il y a eu ainsi des paysagistes issus de formations différentes. Tous ceux qui le souhaitaient pouvaient adhérer à la Fédération Française du Paysage (FFP). A travers les expériences de ses membres, la FFP a fini par se rendre compte qu'il y avait un vrai problème d'appellation. En effet, les professionnels des entreprises du paysage se qualifient aussi de « paysagistes ». Outre des chantiers de création ou d'entretien, elles réalisent également, surtout pour le privé, des projets de conception. Difficile de distinguer les deux catégories, bureaux d'études ou entreprises ? Une demande de clarification émanait également des donneurs d'ordres pour les marchés publics. On aurait pu créer le titre « d'architecte paysagiste », mais l'Ordre des architectes s'y est totalement opposé... La FFP a donc pris l'initiative d'une Norme Volontaire AFNOR définissant la profession de paysagiste-concepteur. Avec un travail intelligent de lobbying auprès du ministère de Ségolène Royal, cette démarche a abouti à la création officielle de la profession réglementée de « paysagiste-concepteur ». Pour les étudiants, il existe une liste d'établissements agréés pour une formation conforme au cahier des charges du titre. Pour les anciens, il existe un processus d'agrément sur présentation d'un dossier démontrant la conformité de la formation antérieure et le sérieux des études et des réalisations. La SFA pourrait tout à fait suivre l'exemple de la FFP dans une démarche visant à la mise en place d'une profession réglementée « d'arboriste agréé ». Et l'écriture d'une norme semble être un préalable indispensable.

*Merci à nos partenaires !*

.....  
 La SFA comme toutes les entreprises, vient et va passer une année difficile. Les revenus lui permettant d'exister sont en grande partie liés aux adhésions et à l'organisation des rencontres... Et bien sûr au soutien de nos partenaires. Grâce à leur aide, nous serons encore là l'année prochaine. Aux sociétés COUSIN, COURANT, DRAYER, FRANCITAL, FREEWORKER, HEVEA, JENSEN, MSA, PETZL, SIP PROTECTION, STIHL, TEUFELBERGER, VERMEER. Un grand merci pour votre confiance et votre soutien ! Nous venons de franchir une rude épreuve, nous espérons que pour vous, vos proches et vos équipes tout se passera au mieux dans les mois à venir. De son côté la SFA met tout en œuvre pour valider les dates des rencontres régionales Sud (EST et OUEST) de l'automne. Les lieux resteront normalement ceux prévus initialement et nous sommes prêts. Reste à attendre les réponses des mairies qui ont encore un peu de mal à valider définitivement les dates.



## DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE WEB DE LA SFA !

Retrouvez toutes les fonctionnalités du site <https://sfa-asso.fr> avec un design épuré et plusieurs nouveautés :

- Les Lettres de l'arboriculture avant 2019 sont accessibles en libre accès.
- Tous les événements européens sont regroupés en un seul calendrier (championnats, Rencontres Régionales et Nationales, congrès...)
- La consultation de l'annuaire en ligne des adhérents « personnes morales » (entreprises, organisations et associations, maîtres d'ouvrages, experts et centres de formation) est désormais possible.
- Un logo membre peut être téléchargé pour une utilisation sur les supports de communication de sa structure

En complément, une nouvelle page « accident-incident » a été créée pour partager les situations critiques que vous avez vécu et dont l'issue aurait souvent pu être grave. La finalité est de faire évoluer les pratiques professionnelles, de prémunir contre les risques de la profession et de sensibiliser le plus grand nombre d'adhérents. Les informations restent anonymes et sur la base du volontariat. Nous sommes toujours à l'écoute pour des sujets et contenus liés à la filière et qui vous tiennent à cœur : n'hésitez pas à nous faire part de vos idées ! Bonne visite !

## Retour sur l'enquête à propos de *La Lettre de l'arboriculture*

Merci à tous les lecteurs de *La Lettre de l'arboriculture* qui ont répondu à l'enquête lancée par la SFA fin avril pour recueillir leur avis !

Avec 121 réponses, le taux de retours est très correct, puisque cela représente près de 25 % des adhérents de l'association, auxquels s'ajoutent les membres des associations suisses et belges, également destinataires de la revue. En effet, on considère que le taux moyen de réponses pour une enquête est de 10 %.

Le profil des répondants est diversifié avec des lecteurs depuis quelques mois à plus de 20 ans ! Les lecteurs « anciens » (plus de 10 ans) sont un peu plus nombreux que les plus récents (moins de 5 ans).

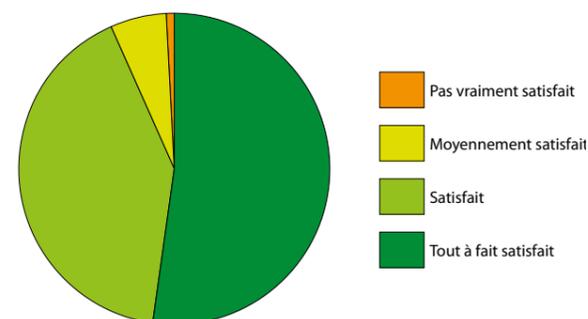
### Satisfaction sur le fond...

Sur le fond, la satisfaction globale est largement positive avec quelques commentaires libres (une vingtaine). Les demandes tournent principalement autour d'une présence accrue d'articles techniques et/ou scientifiques avec des articles plus longs, moins de sujets sur les championnats. Certains attendent aussi un aspect revendicatif pour défendre les intérêts de la profession.

La grande majorité des lecteurs lisent toutes les rubriques (78,7%) et les préférées sont par ordre décroissant : Auxiliaires ravageurs et maladies (51,6%), Tribune technique (44,3%), Botanique (36,9%), Le Saviez-Vous et Actualités (24,6% chacune).

De nombreuses suggestions de sujets à aborder ont été faites sur divers thèmes : législation/protection des arbres, retours d'expérience sur le matériel/les techniques de travail, arbres remarquables/vieux arbres, avancées scientifiques, des retours à l'échelon européen, portraits d'entreprises, initiatives en faveur des arbres, formations, expertise... Des échanges entre le conseil d'administration et le comité de rédaction permettront d'étudier en détail toutes ces propositions et développer de nouvelles pistes pour *La Lettre*.

### Évaluation globale du fond

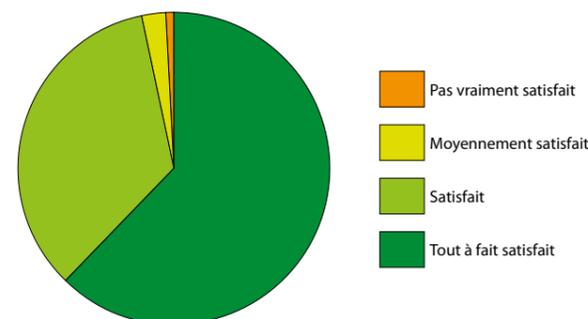


52,35% ayant attribué la note 4 (tout à fait satisfait), 41% la note 3 (satisfait), 5,7 % la note 2 (moyennement satisfait) et une seule réponse 1 soit 0,8% (pas vraiment satisfait).

### ... et sur la forme

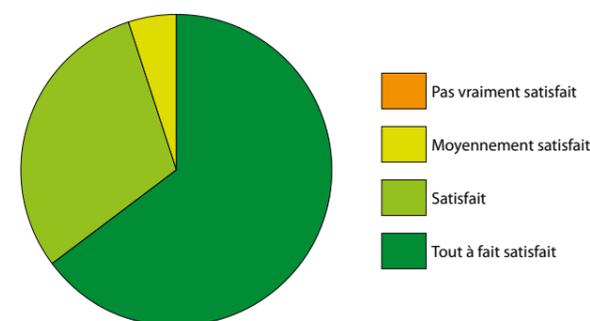
Sur la forme, *La Lettre* plaît globalement à une grande majorité surtout pour sa mise en page, mais également pour les photos et dessins.

### Évaluation du fond



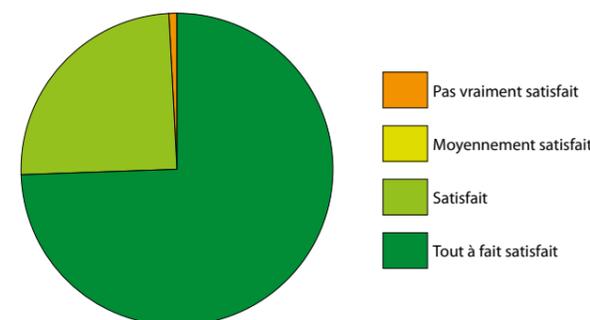
62,3% ayant attribué la note 4 (tout à fait satisfait), 34,4% la note 3 (satisfait), 2,5% la note 2 (moyennement satisfait) et une seule réponse 1 soit 0,8% (pas vraiment satisfait).

### Dessins et photos



64,8% note 4 (tout à fait satisfait), 30,3% note 3 (satisfait), 4,9% la note 2 (moyennement satisfait) et 0 pour la note 1 (pas vraiment satisfait)

### Mise en page



74,6% note 4 (tout à fait satisfait), 24,6% note 3 (satisfait), 0 la note 2 (moyennement satisfait) et 0,8% pour la note 1 (pas vraiment satisfait)

Les commentaires sont peu nombreux (8 réponses) et concernent la couverture (pas assez sobre, papier trop « glacé »), les dessins humoristiques (pas apprécié pour 2 répondants), les rubriques (pas assez démarquées).

### Contributions

Un quart des répondants précisent avoir contribué à alimenter *La Lettre de l'arboriculture*. Ceux qui ne l'ont pas fait manquent de temps ou n'osent pas, car ils ne se sentent pas assez à l'aise avec l'écrit.

**Le comité de rédaction remercie tous les contributeurs et rappelle qu'il ne faut pas hésiter à faire un premier pas, car Yaël Haddad pourra les accompagner dans cette démarche**

# 1 bonne raison (sur 15) de ne pas tailler un arbre

par Jeanne Millet, Ph. D.

## 14 • Tailler un arbre peu vigoureux à croissance faible

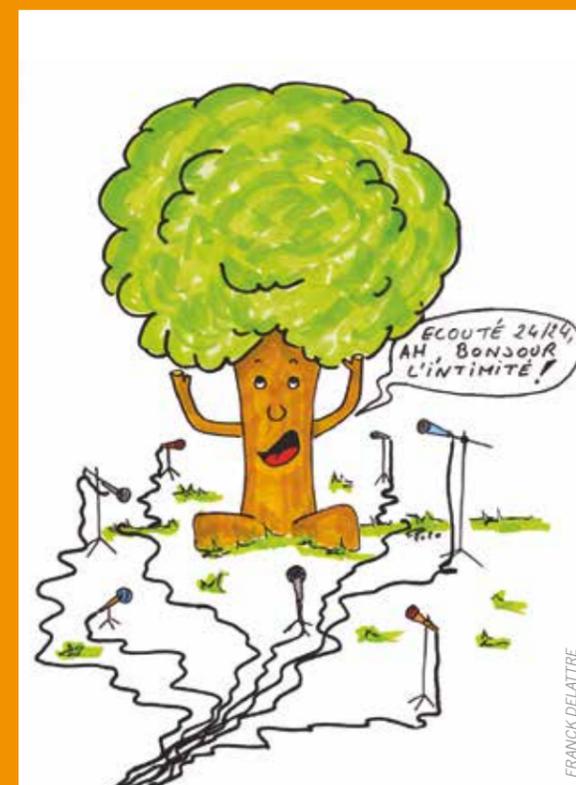
Cela risque de provoquer son dépérissement.

### Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article de Pierre Cuny de *La Lettre* 94 : les photos 7 et 8 ne sont pas des micocouliers mais des mélias. Merci aux lecteurs attentifs qui l'ont signalée !



FRANCK DELATTRE



FRANCK DELATTRE

# SE RAPPELER LES FONDAMENTAUX

Texte et photo Corinne Bourgery, adhérente sud-est

Les crises auront peut-être cela de bon qu'elles rappellent les « fondamentaux » de notre vie sur terre. Parce qu'il serait tellement mieux d'agir avant de connaître les crises, j'ai très envie de vous livrer encore une fois mon plaidoyer pour ces arbres dont l'homme ne peut absolument pas se passer. Même si les « rois du moment » en termes d'aménagement de la ville et du bourg, le dénie si facilement ! Pour vous aider, s'il le fallait, à obtenir des nouvelles équipes municipales, qu'elles donnent et redonnent une juste place à nos compagnons de tous les jours, je laisse quelques lignes bien écrites l'exprimer sur le fond. Tout est dit ci-dessous sur l'indéniable place de nos arbres dits « urbains ».

*Parti du constat que la misère avançait chaque fois que l'arbre en ville disparaissait, il ne tarda pas à remarquer qu'il était aussi utile à relier les hommes. La fin d'un alignement d'arbres le long d'une voie signifiait la fin de la cité, le début de la banlieue, de la ville en trop. La chose était encore plus évidente dans ces avenues méridionales où l'ombre absente signifie le trajet pénible, où seuls se traînent les trop pauvres qui ne peuvent pas faire autrement. Il s'intéressa alors aux mails de la ville, malmenés et incomplets. Les arbres évincés pour une station-service disparue, pour un commerce oublié, n'avaient jamais été replantés.*

D'APRÈS *LE MAIRE QUI AIMAIT LES ARBRES* DE JEAN CHALENDAS (ÉDITION ACTES SUD 2017)

Je suis sûre que vous venez d'être séduits par ce paragraphe (qui vous donnerait envie de tout lire de ce savoureux petit ouvrage d'une soixantaine de pages) mais alors pourquoi « tant de haine » envers nos indispensables compagnons de bois vêtus ?

Il paraît que tout le monde aime les arbres... sauf quand on en a marre des racines qui fissurent les murs, des feuilles à ramasser, des aiguilles qui bouchent les chéneaux des toitures ou plus encore, quand on a peur de leur grande hauteur, de leur proximité de la route, des allergies qu'ils peuvent provoquer...

Bien sûr que les élus des villes ne détestent pas les arbres, mais c'est tellement plus facile de réaliser son projet à partir d'un sol nu, quitte à vous promettre des tas de « nouveaux-plantés ».

Bien sûr que les projeteurs des routes et autoroutes ne sont pas insensibles aux arbres, mais jamais au point de renoncer à tracer le plus droit possible, ce qu'ils croient être le plus économique.

Alors posons-nous clairement la question de quelle économie s'agit-il ? Celle de quelques euros pour l'immédiat ? Mais qui est en mesure de rapporter cela au préjudice environnemental, tangible à plus long terme et aux conséquences plus insidieuses ?

Ce que nous vivons au jour où j'écris est en partie la preuve de toutes les questions que l'on se pose insuffisamment au nom de l'immédiateté.

C'est sans doute avant d'abattre en quelques minutes ce qui a une place et une valeur inestimables grâce à des années, voire des siècles d'existence, qu'il faut mesurer la portée des actes et prendre le virage quand il est encore temps. Des aménagements en accord avec l'environnement relèvent toujours de bons compromis à trouver. Oui c'est souvent possible, il faut juste se poser les bonnes questions, au bon moment et avec les connaissances bien objectives entre les mains.

▼ C'est d'arbres bien développés dont la ville a besoin ; c'est pour leur préservation dans leur plénitude qu'il faut œuvrer



## JOURNÉES DE L'ARBRE LES 3 ET 4 OCTOBRE À L'ARBORETUM NATIONAL DES BARRES SÉQUOIA FÊTE SES 30 ANS, EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PATRIMOINE NATUREL DE FRANCE

### SAMEDI MATIN 10h30/12h

Réunion de toutes les associations et institutions œuvrant pour les arbres où chacun des invités présente ses objectifs et les activités en interaction avec le public. La question posée à chacun :

POUR PRÉSERVER ET SAUVEGARDER NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ, QUELLE EST SELON VOUS, LA DÉCISION OU LA MESURE LA PLUS IMPORTANTE À PRENDRE ?

### SAMEDI 12h30/14 h

Cocktail déjeunatoire offert par l'association Séquoia à tous nos invités :

Responsables ou représentants des associations et/ou des institutions - Représentants de l'organisation de la fête de l'arbre  
- Anciens adhérents et adhérents ainsi que leurs salariés

### SAMEDI 15h30/17 h

Conférence- débat de Jac Boutaud, fondateur de l'Arboretum de La Petite Loiterie, responsable de la gestion du patrimoine arboré de la ville de Tours et cofondateur de l'association « les Arbusticulteurs :

« LA GESTION DES ARBRES URBAINS ET SES DIFFÉRENTS ACTEURS : L'EXEMPLE D'UNE MÉTROPOLE

### DIMANCHE 10h30/12 h

Conférence de Augustin Bonnardot, forestier arboriste conseil du CAUE 77, organisateur des « ArboRencontres » et auteur des fiches « Arbre en Questions » :

« LA LÉGISLATION QUI PERMET DE PROTÉGER LES ARBRES »

### DIMANCHE 15h30/17 h

Conférence de Claire Marcadet (Responsable du conservatoire de la biodiversité du jardin des plantes de Nantes et administratrice de l'association « Canopée Forêts Vivantes »)

« LES FORÊTS URBAINES, UN NOUVEL ELDORADO »

# SEQUOIA

Depuis 30 ans, des hommes pour l'arbre, des arbres pour l'homme

Durant tout ce weekend, venez rencontrer des professionnels : pépiniéristes, rosiéristes, librairie spécialisée, artisans du bois, activités pour petits et grands, experts et conseillers de l'arbre, formations sur l'arbre

Informations et renseignements

Etienne Barteau : 06.81.91.66.42  
Patrice Roger : 06.13.01.08.30  
Germain Schmidt : 06.01.04.78.70

# Association ARBRES LES CHÊNES DE LOCMARIA-BERRIEN (FINISTÈRE)

Texte et photos Yannick Morhan, *Les têtards arboricoles*

La petite commune finistérienne de Locmaria-Berrien peut s'enorgueillir de posséder deux vieux chênes supposés avoir été plantés à la mort de Catherine de Médicis en 1589. Ces deux arbres historiques furent menacés d'abattage par la municipalité

au début du xx<sup>e</sup>. On doit leur sauvetage au service des Bâtiments de France qui envisagea de les faire classer au titre des monuments naturels, mais ce classement n'aboutira pas. Une carte postale éditée vers 1900, nous aide à imaginer ce qui a pu motiver la

décision d'abattre ces arbres et peut-être aussi pourquoi ils ne seront pas classés. Le sujet le plus imposant est dans un état de délabrement avancé. L'énorme tronc, brisé pour une raison inconnue (peut-être une tempête), ne supporte plus que quelques modestes

branches présageant d'une espérance de vie courte. Toutefois malgré ses 300 ans et des conditions pédologiques peu favorables du fait de la présence de la rue, il a reconstitué en moins d'une centaine d'années une magnifique cime et continue à renforcer par d'imposants bourrelets son vieux tronc creux de 5.80 m de circonférence. Il a enduré sans encombre de nombreuses tempêtes particulièrement puissantes dans ce département. Ce duo d'exception recevra bientôt en guise d'hommage, le label Arbre Remarquable de France. Vous pouvez découvrir d'autres arbres finistériens dans l'ouvrage *Arbres remarquables du Finistère* paru en 2018 aux éditions Locus Solus.



▲ ▼ Les chênes aujourd'hui

▼ Carte postale : les chênes vers 1900.



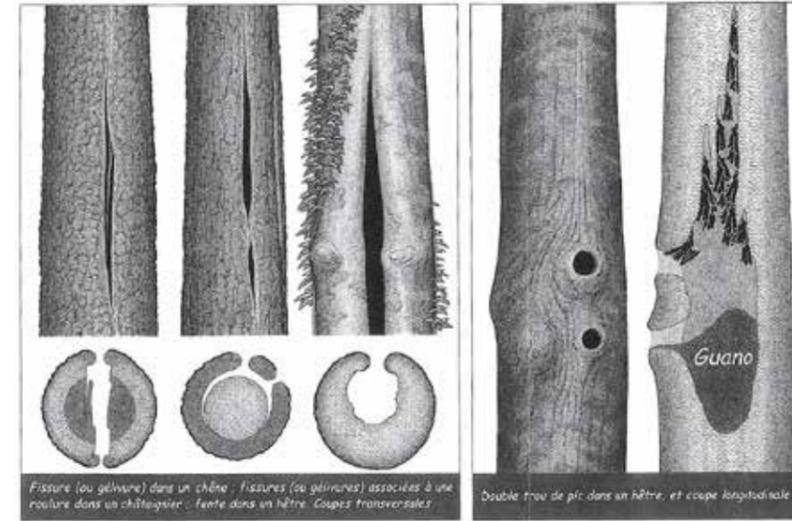
# GECAO LES ARBRES AU SERVICE... DES CHAUVES-SOURIS

par Corinne Bourgeri, membre du Gecao

▼ Pipistrelle de Nathusius découverte lors d'une opération d'abattage, pourtant précédée d'un examen attentif de l'arbre et de ses cavités. Les chauves-souris, une fois remises de leurs émotions, sont parties se réfugier dans une autre cavité.



Quels services ne nous rendent-ils pas ces arbres au cœur de notre métier ? Je pourrais aussi écrire en tant que citoyen « lambda » rural ou urbain, qui sait – sans en être toujours bien conscient – que sans arbres sur terre, point de salut ! Rassurez-vous, chers lecteurs, bien que ce petit article soit écrit en une si particulière période dite de confinement, donnant « le temps au temps » (donc entre autres, celui d'écrire un peu plus que d'habitude !), je vous épargnerai le panégyrique sur l'ensemble des services dits écosystémiques des arbres... J'avais juste envie de revenir sur l'intérêt écologique de certaines cavités, notamment pour nos amies les chauves-souris. Voilà qui me permet d'insister sur certaines images trompeuses qui pourraient réduire l'expertise de l'arbre à un simple coup de maillet à la recherche du son creux ou... à la pénétration ciblée du Résistograph... Non pas qu'ils n'aient toute leur place, mais le vrai métier de « connaisseur/évaluateur » de l'arbre sait non seulement apprécier des risques d'ordre mécanique, mais aussi s'intéresser à toute la cohorte d'indicateurs physiologiques et écologiques qui participent à la « valeur » d'un arbre et la possibilité de le préserver. Les arbres-gîtes ou refuges pour nos chauves-souris méritent toute notre attention car ces petites bêtes comptent



▲ Formes de cavités

des dizaines d'espèces, pour la plupart arboricoles. Peu visibles, plutôt mal connotées dans nos inconscients, voire même inquiétantes pour certains, les chauves-souris sont pourtant essentielles car grosses dévoreuses d'insectes ravageurs. Ce sont des alliées de premier plan pour cette « nature » qui nous entoure : forêts, boisements, espaces verts et de nature, jardins, vergers, champs agricoles, prairies... Bien que protégées par la loi, les chauves-souris sont directement menacées par la disparition de leurs gîtes. En effet, à un moment donné de leur cycle biologique, elles ont besoin d'un réseau d'arbres-gîtes, pour une période allant de quelques jours à plusieurs mois selon les espèces. Le plus souvent, les chauves-souris ont besoin des arbres pour hiberner de novembre à mars ou se reproduire, de mai à août. Alors nous y voilà : par nos déboisements, nos entretiens « aseptisés » des espaces de nature urbains et péri-urbains, nos peurs des arbres creux soupçonnés de ruptures, par les inévitables tempêtes, les chauves-souris se trouvent menacées, faute de pouvoir gîter ! Qu'est donc un « bon arbre-gîte » ? Compte-tenu de la position de la chauve-souris au repos, toute cavité abritée à l'intérieur d'un arbre peut convenir, pour peu qu'elle soit située au-dessus de son accès. L'espace interne doit être sain, suffisamment profond, sans être trop resserré, ni trop spacieux, avec un accès pas trop large

pour l'isolation thermique et la protection contre les gros prédateurs (voir les précisions en illustration). La plupart des arbres-gîtes sont vivants, l'isolation thermique y étant optimale. Par ailleurs, ce sont le plus souvent des feuillus, sans doute à cause de l'absence de résine. Les essences utilisées par les chauves-souris sont variées mais certaines sont préférées pour plusieurs raisons : leur abondance relative dans les peuplements de la région du milieu concerné ; leurs caractéristiques physiques et mécaniques permettant ou non la formation de cavités favorables ; les conditions phytosanitaires des espaces internes, qui ne doivent pas être humides ou pourrissants. Par exemple, sous l'effet du vent, certaines essences vont plutôt se fendre (chêne, châtaignier, robinier), alors que d'autres vont plus facilement casser (hêtres, pins). Les chênes sont les arbres-gîtes le plus souvent occupés, mais le hêtre, le platane, le frêne, le châtaignier et le robinier sont aussi bien utilisés. Ne sont pas à négliger les tilleuls, marronniers, saules, érables, fruitiers et plus rarement, quelques résineux comme le pin sylvestre, le cèdre, le Douglas ou le séquoia. En cas de travaux considérés comme inévitables sur un ou plusieurs arbres-gîtes, bien des recommandations sont à prendre en compte, selon ses propres observations, le territoire où l'on agit, l'usage du site :

- Éviter toute intervention en juin-



▲ Les loges de pic sont parfois occupées par les chauves-souris. Il faut pour cela qu'elles soient raccordées entre elles par le fait de la pourriture du bois. Les chauves-souris affectionnent en effet les cavités remontantes.

juillet, époque de reproduction allant des mises bas à l'envol des jeunes

- Éviter si possible la période d'hibernation de novembre à mars
- Adopter un démontage avec dépose en douceur des tronçons comportant des gîtes et cavités favorables
- Éviter de détruire l'entrée d'une cavité ; au contraire, la préserver, ainsi que la partie supérieure de l'espace interne
- Adopter la méthode du « comptage-bouchage » : un soir, compter les animaux qui s'envolent et le lendemain soir, boucher l'orifice du gîte une fois tous partis. Bien entendu, ne jamais appliquer une telle méthode pendant la période de reproduction en juin-juillet ! Tout est loin d'être évoqué sur le sujet « arbres et chauves-souris » dans ce court article. Pour les passionnés, des compléments très détaillés peuvent être retrouvés sur le site de la SFEPM (Société française pour l'étude et la protection des mammifères), onglet chauves-souris, groupe national Chiroptères, chapitre « forêt et chauves-souris ».

# MSA

# RÉSULTATS

## DE L'ENQUÊTE SECOURISME

Le docteur Natasza Rozycki, médecin du travail au sein de la MSA Nord/Pas de Calais a réalisé une enquête sur le « Secourisme de l'arboriste-grimpeur blessé dans l'arbre » et le respect des règles de sécurité. La SFA a été relai pour mener à bien cette étude et a été autorisée à publier une synthèse des résultats, transmis début 2020.

L'enquête prospective a été mise en ligne sur internet via la SFA au travers d'un lien accessible sur des réseaux sociaux et forums durant le mois d'octobre 2018. La population étudiée se compose de 264 arboristes grimpeurs avec un profil jeune (moyenne 34,3, médiane 28 ans) et masculin (8 réponses féminines sur 264). 62 % des répondants pratiquent l'élagage tous les jours, 25,5 % 2 à 3 fois par semaine. La très grande majorité possède un certificat de spécialisation « Taille et soins aux arbres » (82%).

L'étude montre des défaillances dans les règles de sécurité qui ne sont pas totalement respectées. Les équipements de protection individuelle ne sont pas systématiquement vérifiés avant un chantier (37,1 %), ni annuellement par une personne habilitée (23,9 %). La qualité du matériel peut également être mise en cause (15,2 %). Concernant le déplacement sécurisé dans l'arbre, seules 20,1 % des personnes pratiquent en permanence le double ancrage. En cas d'assistance d'un blessé dans l'arbre, le matériel de secours est présent hormis le kit d'intervention aérien absent dans 72,3 % des cas. Une majorité de la population (73,1%) n'a pas établi de protocole d'intervention afin de faciliter les secours. Concernant les formations de secours 77,7 % a réalisé une formation SST mais plus de la moitié n'a pas effectué de remise à jour (53,2 %) ; 57,6 % a

réalisé une formation GSST mais 67,7 % n'ont pas réalisé de mise à niveau. Pourtant la grande majorité a conscience de l'intérêt des recyclages et souhaite que la formation au secours dans l'arbre soit obligatoire.

« Le respect de la sécurité en élagage est complexe mais indispensable en cas d'urgence. Assister un blessé dans l'arbre est primordial. » souligne le docteur Rozycki.

L'amélioration des axes de sécurité doit être favorisée par des échanges d'expériences, des formations obligatoires et une adaptation aux évolutions des techniques en élagage.

Le dossier complet de l'enquête sera disponible en ligne sur le blog de la SFA.

▼ Une formation au secours dans l'arbre reconnue et obligatoire devrait permettre une amélioration de la sécurité des arboristes



# 3 bonnes raisons d'adhérer à la SFA

Société française d'arboriculture Chemin du Mas 26780 Châteauneuf-du-Rhône



Appartenir au réseau  
des acteurs de la filière  
d'arboriculture ornementale



Être informé  
de la vie  
de la filière



Contribuer  
au progrès  
de l'arboriculture

## Tarifs

Personne morale, organisme, entreprise : ..... 165 €

Personne physique, salarié : ..... 60 €

Étudiant/chômeur : ..... 30 €

(joindre justificatif)

Membre bienfaiteur : ..... 460 € et plus

Montant total de l'adhésion : .....

## Modalités

Règlement par chèque ci-joint à l'ordre de :  
Société Française d'Arboriculture

À adresser accompagné du bulletin rempli à :

**Société Française d'Arboriculture**

**Chez Yann JEGA - Trésorier SFA**

**64, route des Mians**

**84420 Piolenc**

**ou adhérez  
en ligne  
sur  
sfa-asso.fr !**

## Renseignements

Nom : .....

Prénom : .....

Raison sociale : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

e-mail : .....

Nom du représentant (pour les personnes morales) : .....

Collège d'appartenance .....

La profession sur le plan juridique définit l'appartenance à un collège. Les membres bienfaiteurs peuvent être des personnes morales.

LES PARTENAIRES  
ASSOCIATIFS  
DE LA SFA



LES PARTENAIRES  
ÉCONOMIQUES  
DE LA SFA

